



Programme de soutien financier aux initiatives culturelles

ORGANISMES CULTURELS,
ARTISTES ET GROUPES

Date limite 1^{er} juin 2019

Granby
Ville rayonnante

Programme de soutien financier aux initiatives culturelles

En accord avec les orientations de la politique culturelle, le programme de soutien financier aux initiatives culturelles s'adresse aux organismes culturels, aux artistes et aux groupes engagés à développer et à animer la vie culturelle sur le territoire de Granby.

Clientèle cible

Ce programme s'adresse aux organismes culturels, aux artistes et aux groupes résidents ou ayant un atelier permanent à Granby, qui exerce une pratique en arts visuels, en arts médiatiques, en arts de la scène, en arts du cirque, en littérature, en métiers d'art, en patrimoine et en projets multidisciplinaires.

Objectifs du programme

- Soutenir financièrement la réalisation de projets novateurs réalisés à Granby qui contribueront au développement culturel collectif;
- Favoriser la concertation, le parrainage, le partenariat entre les intervenants et les intervenantes du milieu;
- Faciliter l'accès aux activités culturelles à l'ensemble des citoyens de Granby.

Projets admissibles

Ce programme fait appel aux projets novateurs (c'est-à-dire des projets qui n'ont jamais été réalisés dans le passé ou présentement par le demandeur et à des activités non inscrites dans une programmation régulière) résultant d'un processus créatif; la réalisation d'événements, d'expositions, de pièces de théâtre, de spectacles, de concerts ...

Les projets sélectionnés devront être réalisés à Granby avant le 31 décembre 2020.

Critères d'évaluation

- La nature innovatrice (création) des activités proposées;
- La faisabilité du projet, la description du projet, l'échéancier, les prévisions budgétaires équilibrées;
- La visibilité du projet, le public attendu (nombre et diversité).

Les demandes d'aide financière sont évaluées par un jury nommé par la Ville de Granby. Les candidats et les candidates seront avisés par écrit des résultats de la sélection et la décision du jury sera sans appel.

Aide financière

Les projets sélectionnés peuvent recevoir une aide financière couvrant jusqu'à 50 % des dépenses admissibles avec un maximum de 5 000 \$ par projet. L'aide financière sera versée au responsable du projet selon les modalités suivantes : 75 % à la signature de l'entente de service avec la Ville de Granby et 25% à la remise du rapport d'activité et des factures.

Rapport d'activité

Les responsables des projets sélectionnés devront remettre un rapport d'activité comprenant un bilan financier, une compilation des activités, les outils promotionnels et factures des montants versés (au plus tard trois mois après la fin du projet).

Formulaire

Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2019 (*Réalisation en 2020*)

1. Identification du demandeur

Nom du promoteur (<i>le chèque sera fait à ce nom</i>) :	
Adresse :	
Code postal :	
Nom du responsable du projet :	Fonction :
Téléphone résidence :	Cellulaire :
Courriel :	Site Internet :

Secteur ou domaine culturel

- Arts visuels Arts médiatiques Arts de la scène Arts et lettres Métiers d'art
 Patrimoine Projets multidisciplinaires Autres _____

2. Identifiez les intervenants culturels, artistes et organismes impliqués dans la réalisation de votre projet.

Nom de la personne ou organisme	Fonction dans le projet

3. Description du projet «NOVATEUR» (1 page maximum)

Inclure les éléments suivants dans votre texte (ces éléments seront évalués par le comité de sélection) :

1. Titre et description du projet;
2. Les objectifs du projet (la clientèle visée, le nombre de participants ou de visiteurs souhaités ainsi que les résultats attendus);
3. Les outils promotionnels (affiche, billet, carton d'invitation, communiqué de presse, médias, etc.);
4. Pour les projets avec représentations, indiquez les lieux de diffusion et le nombre de représentations;
5. Votre plan B en cas d'imprévu (solutions).

5- Prévisions budgétaires (remplir seulement les cases qui correspondent à **votre projet**)

Dépenses non-admissibles :

Les dépenses déjà engagées avant le dépôt du projet et le salaire relié à la coordination.

REVENUS	Description	Montant \$	Confirmé	En attente
Subvention fédérale		\$		
Subvention provinciale		\$		
Autres subventions		\$		
*** Ne pas inclure la subvention de la Ville de Granby		\$		
Commandites, dons, etc.		\$		
		\$		
Vente de billets, de produits, etc.		\$		
Autres revenus (précisez)		\$		
		\$		
		\$		
Contribution financière du demandeur (s'il y a lieu)		\$		
Total des revenus		\$		

DÉPENSES	Description	Montant \$
Cachets d'artiste		\$
		\$
		\$
Location ou achat de matériel		\$
Location de locaux		\$
Publicité et promotion (visibilité)		\$
Administration (10 % max.)		\$
Autres dépenses (précisez)		\$
		\$
		\$
		\$
Total des dépenses		\$
Écart budgétaire (revenus – dépenses)		\$

Le montant demandé pour la réalisation du projet

IMPORTANT : Le montant demandé pour la subvention ne doit pas excéder 50 % du total des dépenses jusqu'à concurrence de 5 000 \$. Dans le cas où la subvention excéderait 50 % des dépenses du projet, le demandeur devra rembourser la subvention reçue en trop.

À retenir :

1. L'annonce des projets retenus se fera au mois de septembre 2019;
2. L'admissibilité du demandeur et de son projet ne garantit en aucun cas l'obtention d'une aide financière;
3. Les montants remis dans le cadre de ce programme ne sont pas récurrents; ils doivent donc être considérés comme étant ponctuels;
4. Le projet doit se réaliser à Granby dans sa totalité selon le calendrier de réalisation proposé par le demandeur. Dans la perspective de non-réalisation ou d'une réalisation partielle du projet, le demandeur devra remettre en partie ou en entier, l'aide financière reçue de la Ville de Granby;
5. Le demandeur doit compléter le rapport d'activité (trois mois après la fin du projet) et remettre toutes les factures correspondant à la subvention reçue.

Les dossiers devront être accompagnés des documents suivants :

- Une page de présentation de l'artiste ou de l'organisme
(*maximum de deux pages sur les réalisations, les formations et les mentions*);
- Le formulaire rempli et signé par le ou la responsable du projet;
- Une preuve de résidence du ou de la responsable du projet ou du siège social de l'organisme (*photocopie du permis de conduire, factures ou lettres patentes*).

Je déclare être un résident ou une résidente de Granby, ou avoir un siège social ou un atelier permanent sur le territoire de Granby et j'atteste que les renseignements contenus dans ce formulaire sont véridiques.
De plus, si mon projet est retenu, je m'engage à mentionner le soutien de la Ville de Granby dans toutes les publications relatives à mon projet (*des pièces justificatives seront demandées lors du dépôt du rapport d'activité.*)

Signature :

Date :

Pour nous transmettre le document, vous devez d'abord l'enregistrer (le nom du fichier doit contenir votre nom et votre prénom), puis le joindre à un courriel avec tous les documents pertinents à votre dossier à smarcilmorin@vccgranby.org ou en personne à l'adresse ci-dessous.



Date limite : 1^{er} juin 2019 (réalisation pour 2020)

Vie culturelle et communautaire de Granby

279, rue Principale, bureau 211

Granby (Québec) J2G 2W1

450 361-6081, smarcilmorin@vccgranby.org